



51<sup>e</sup> rapport  
d'activités de l'Unapei  
2010-2011



# ( Introduction



*Le 12 juin 2010, l'Unapei a ouvert son 2<sup>e</sup> cinquantenaire devant plus de 30 000 personnes... Ensemble, c'était bien tous ! Et même bien plus...*

*Une nouvelle présidente, de nouveaux défis à relever, des combats à poursuivre, mais une réalité qui s'est faite jour. En 50 ans la mue a opéré : les 700 000 personnes handicapées mentales n'étaient plus des*

*chrysalides ou des papillons blancs. Elles nous ont démontré que nos victoires sont avant tout les leurs. Oui, nous pouvons être fiers de ces 50 ans de conquêtes. Nous, parents et amis des personnes handicapées mentales, avons osé imaginer que l'inaccessible pouvait leur être accessible. 10 victoires, 10 chemins à suivre pour rendre enfin visibles les 700 000 citoyens invisibles, pour qu'ils puissent accéder pleinement à la vie de la cité. Une année s'est écoulée durant laquelle notre Mouvement s'est remis en marche au rythme des percussions de TREFFORT et envouté par la musique énergisante de TERRANGA, et de tous ces artistes handicapés ou non, célèbres et moins célèbres, qui nous ont fait l'honneur de leur présence le 12 juin.*

*Et il en fallait cette année de l'énergie pour éviter les coups de canifs et de poignard à la loi du 11 février 2005, pour enjamber les fossés creusés par les Agences régionale de santé, dont seul l'acronyme –ARS – peut prêter à l'évasion... Et puis il a fallu s'attaquer à la falaise du contexte budgétaire : menaces sur l'AAH, gels voir baisses des budgets des établissements et des services...*

*Une année s'est écoulée pendant laquelle l'Unapei – ses administrateurs et ses collaborateurs – ont agi pour rendre ce chemin plus accessible...*

*A Versailles, vous aviez fixé trois axes aux orientations de l'Unapei qui devait :*

- Agir pour une meilleure représentation des personnes handicapées mentales dans la construction et la mise en œuvre des politiques publiques*
- Conquérir une plus grande place pour les personnes handicapées mentales et leurs familles au sein de la société*
- Soutenir les actions des associations du Mouvement.*

*C'est aujourd'hui l'heure d'un premier bilan...*

*C'est l'heure de rassembler nos actions, de vous les présenter, de les mesurer et... de les apprécier !*



# ( Sommaire

Introduction	p. 03
I – Une action pour la représentation des personnes handicapées mentales dans la construction et la mise en œuvre des politiques publiques	p. 06
<b>1. L'Unapei, un partenaire reconnu mais exigeant</b>	<b>p. 06</b>
1.1 Une mobilisation intense de l'Unapei au plan national	p. 07
1.2 L'Unapei, vigilante et exigeante !	p. 07
1.3 Une mobilisation intense de l'Unapei au plan national	p. 08
<b>2. Une action inscrite dans une un dynamique européenne</b>	<b>p. 08</b>
II - Une action inscrite pour conquérir une plus grande place pour les personnes handicapées mentales et leurs familles au sein de leur société	p. 10
<b>1. L'enfance et la scolarisation</b>	<b>p. 10</b>
<b>2. Le travail</b>	<b>p. 11</b>
<b>3. L'accessibilité</b>	<b>p. 12</b>
<b>4. Les ressources des personnes handicapées</b>	<b>p. 12</b>
<b>5. La compensation</b>	<b>p. 13</b>
<b>6. Les vacances et les loisirs</b>	<b>p. 13</b>
<b>7. L'éthique et la qualité de l'accompagnement des personnes handicapées mentales</b>	<b>p. 13</b>
<b>8. La protection juridique des majeurs</b>	<b>p. 14</b>
<b>9. La prise en compte des besoins spécifiques</b>	<b>P. 15</b>
III. Une action en soutien aux associations du Mouvement	p.16
<b>1. La mise en œuvre de la refondation de l'échelon régional</b>	<b>p. 16</b>
<b>2. Le soutien de l'Unapei à “ Nous Aussi ”</b>	<b>p. 16</b>
<b>3. L'accompagnement des associations dans la mise en œuvre des réformes</b>	<b>p. 16</b>
<b>4. La communication au sein du Mouvement</b>	<b>p. 17</b>
<b>5. Le développement de la vie associative et du bénévolat</b>	<b>p. 18</b>
Conclusion	p. 19

# I. Une action pour la représentation des personnes handicapées mentales dans la construction et la mise en œuvre des politiques publiques

## 1 – L'Unapei, un partenaire reconnu mais exigeant

### 1.1 Une mobilisation intense de l'Unapei au plan national

En 2010, l'Unapei a poursuivi un dialogue étroit avec les pouvoirs publics. Elle a ainsi rencontré à plusieurs reprises les principaux représentants du gouvernement et du Parlement :

- Rencontre le 13 septembre 2010 avec le Président de la République et les porte parole du comité d'entente des associations représentatives des personnes handicapées et de leurs familles que l'Unapei anime. A l'issue, le Président de la République confirmait son engagement d'augmenter l'AAH de 25%, et il invitait le gouvernement à mobiliser l'ensemble des acteurs de terrain publics et privés pour que l'objectif, fixé par la loi du 11 février 2005, de rendre la France totalement accessible à toutes les formes de handicap soit atteint.
- Une dizaine de rendez-vous avec les 4 ministres et 2 secrétaires d'Etat successifs en charge de la politique du handicap. Récemment encore Mmes BACHELOT-NARQUIN et MONTCHAMP ont été présentes à nos réunions nationales. Mme BACHELOT-NARQUIN était en outre présente le jour de Noël dans un établissement accueillant des personnes handicapées mentales vieillissantes géré par une association du Mouvement. Un rendez-vous début 2011 avec le Ministre de l'Education Nationale (Luc CHATEL)...
- une dizaine d'auditions parlementaires dans le cadre des lois de finances, de financements de la sécurité sociale, relative au fonctionnement des MDPH, et à l'occasion de rapport parlementaires divers. Ces auditions ont permis de faire adopter plusieurs amendements proposés par l'Unapei.
- deux auditions par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur le fonctionnement des MDPH et la prestation de compensation ...



L'Unapei s'est aussi fortement investie dans les travaux du **Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNPCH)** en vue de la préparation de la conférence nationale du handicap. L'Unapei assure d'ailleurs la vice-présidence du CNCPH, anime ou participe à la vingtaine de ses commissions ou groupes de travail. Le rapport du CNCPH, pour la première fois publié à la Documentation Française, permet de poser une vision partagée entre tous les acteurs du secteur (associations, partenaires sociaux, administrations...) de l'application de la loi du 11 février 2005. D'une manière plus globale, il dresse un bilan de la politique du handicap qui amènera le gouvernement à en débattre devant le Parlement. L'activité du CNCPH et le rythme très soutenu des réunions des commissions et groupes de travail a fortement mobilisé l'Unapei en 2010.

C'est également au sein de la **Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie (CNSA)** que l'Unapei a joué un rôle important dans la mise en œuvre de la politique du handicap. Membre de son conseil, l'Unapei s'est élevée contre la politique de « débasage », les reprises des « excédents » qui viennent ponctionner les crédits initialement affectés aux personnes âgées et handicapées. En 2010, comme l'année précédente, au sein du budget de la CNSA, des crédits non consommés et censés financer des places nouvelles ont été consacrés au financement des places existantes, venant ainsi en déduction des crédits issus de l'assurance maladie. Il s'agit d'un détournement inacceptable de la contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA). Par ailleurs, l'Unapei s'est fortement impliquée dans le renforcement du rôle de la CNSA en matière d'évaluation des maisons départementales des personnes handicapées tant dans le cadre de la synthèse des rapports d'activité publié en décembre 2010 que dans les enquêtes de satisfaction des usagers. La CNSA, à la demande de l'Unapei, a également publié un dossier d'aide à l'adaptation

et à la planification de l'offre médico-sociale en faveur des personnes handicapées vieillissantes auquel l'Unapei a d'ailleurs participé activement.

Ainsi, 2010 aura été une année au cours de laquelle la plupart des décisions concernant les personnes handicapées auront été prises en associant l'Unapei. La revendication de l'Association Nous Aussi « rien sur nous et pour nous, sans nous » aura été en partie entendue. Pour autant, cette participation n'aura pas toujours été suffisante. Car, toutes les propositions que nous avons faites n'ont pas été retenues et certaines décisions sont contraires à nos positions. Cette année, en raison notamment du contexte budgétaire tendu lié à l'aggravation des déficits publics, aura été une année délicate, source de tensions dans les relations que nous entretenons avec les pouvoirs publics.

## 1.2 L'Unapei, vigilante et exigeante

A plusieurs reprises, l'Unapei a ainsi été contrainte de durcir le ton dans ses relations avec le gouvernement à l'occasion de :

### ✓ La Nomination des représentants des personnes handicapées et des gestionnaires dans les instances de l'ARS

A la suite d'une instruction donnée par le Secrétariat général en charge des ministères sociaux tendant à écarter les Urapei de la représentation des organismes gestionnaires au sein des différentes instances des agences régionales de santé, l'Unapei a dû intervenir fermement auprès du gouvernement. Elle a ainsi pu obtenir du ministre du travail et de la solidarité, Eric WOERTH, la pleine reconnaissance des Urapei à représenter les organismes gestionnaires au sein de l'ARS. Cette reconnaissance a ainsi permis aux Urapei et à leurs membres d'être massivement représentés dans chaque collège.

« Les Urapei ont en effet une double vocation : défendre les intérêts des personnes handicapées et de leurs familles et fédérer également les associations gestionnaires d'établissements... »

Extrait de la lettre du 24 juin 2010 du Ministre du travail, de la solidarité et le fonction publique, Eric WCERTH, à la Présidente de l'Unapei, Christel PRADO.

L'Unapei, avec force, a ainsi combattu l'idée que l'on puisse séparer la fonction de représentant des personnes handicapées et celle des organismes gestionnaires. Notre Mouvement, du niveau local au niveau national, s'est donné la mission de défendre et de représenter les intérêts des personnes handicapées et pour y parvenir a créé et gère près de 3000 établissements et services. **Toute tentative ou action tendant à séparer ces deux missions tend à vouloir affaiblir la force, le rôle de notre Mouvement.**

### ✓ Des réformes de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

En 2010- 2011, deux réformes ont été introduites par le gouvernement concernant l'allocation aux adultes handicapés. La première consistait à mettre en place une déclaration trimestrielle de ressource à l'ensemble des allocataires avec pour objectif affiché de rendre plus incitatif l'accès à un emploi (meilleur cumul avec les revenus du travail). Toutefois, cette réforme, loin d'être aussi avantageuse qu'annoncée par le gouvernement, exposait la quasi-totalité des travailleurs d'ESAT à des risques de perte de droits et dans le meilleur des cas à des formalités administratives nombreuses et complexes. Par sa détermination et sa pression, l'Unapei a obtenu que les travailleurs d'ESAT ne soient pas concernés par cette réforme qui au final ne concerne que les allocataires exerçant une activité professionnelle en milieu ordinaire. Cette réforme présente nettement plus d'inconvénient pour la population que nous représentons...

Puis, début 2011, le gouvernement a présenté un projet de décret tendant à accorder à l'Etat la majorité des voix au sein de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées pour l'attribution de l'AAH. Une telle règle traduit la volonté de faire dépendre l'attribution des droits des personnes handicapées du niveau des finances et méconnaît ainsi profondément la notion de droit des personnes. Pour l'Unapei, les droits des personnes handicapées ne sauraient être soumis à de telles contingences. Pour ces raisons, l'Unapei a condamné avec force cette initiative **en quittant la « table » de la concertation**, contraignant le gouvernement à revoir son texte. Un nouveau projet de décret a été soumis à la concertation qui demeure toujours aussi inacceptable...

### ✓ Des décrets « scélérats »



En 2009, l'Unapei avait saisi le Conseil d'Etat de **recours en annulation** contre deux décrets d'application de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique. Malheureusement, en 2010, le Conseil d'Etat les a rejetés. Toutefois, et à la suite d'un nouveau décret fixant les indemnités complémentaires auxquels un mandataire judiciaire à la protection des majeurs pouvait prétendre, l'Unapei a été contrainte à nouveau de saisir le Conseil d'Etat d'une requête en annulation. Sans préjuger de l'issue de ce recours, l'Unapei demeure convaincue que le législateur de 2007 n'a pas tiré toutes les conséquences de la loi de 2005 qui a fait de la mise en œuvre des mesures de protection un élément important du droit à compensation des conséquences du handicap.

### ✓ Le débat « dépendance » ouvert par le gouvernement

Fin 2010, le gouvernement a lancé le chantier de la « dépendance » en souhaitant le centrer exclusivement sur la question des personnes âgées, méconnaissant ainsi profondément la problématique et les besoins de plus en plus pressants des personnes handicapées vieillissantes. La levée de bouclier de l'Unapei, a conduit le gouvernement à préciser que cette question ferait bien partie du débat (voir « avancée en âge des personnes handicapées mentales »). L'objectif n'est pas pour l'Unapei de confondre handicap et dépendance liée à l'âge mais d'apporter enfin des réponses concrètes au vieillissement des personnes handicapées mentales.

### 1.3 Une mobilisation intense de l'Unapei au plan national

En 2010, l'Unapei a diffusé 28 communiqués de presse, réalisé 2 conférences de presse, obtenu 72 interviews qui ont généré 1200 retombées médiatiques (presse généraliste et spécialisée, radios et télévisions). L'Unapei a ainsi été présente dans des médias à forte écoute (Journaux télévisés de TF1 & France 2, magazine tels « Vie ma vie » sur M6, « 7 à 8 » sur TF1 ou encore le magazine de la santé sur France 5, RMC, France Info,...).

Notre forte présence dans les médias en créant l'actualité au travers de la réalisation de l'enquête avec IPSOS sur la perception du handicap mental auprès des français tout comme la saisine de la HALDE a contribué à développer la notoriété de l'Unapei. Cette notoriété rejaille sur le Mouvement puisque les médias nous sollicitent à présent spontanément sur tous les sujets d'actualité liés au handicap. Cela permet en outre de mettre en avant les réalisations de nos associations.

## 2 – Une action inscrite dans une dynamique européenne

2010 a été une année importante au niveau international : ratification par la France et même l'Union Européenne de la convention internationale des droits des personnes handicapées et de son protocole additionnel grâce à notre mobilisation au sein notamment du Conseil Français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).

En parallèle, l'Unapei s'est mobilisée pour s'imprégner de cette nouvelle dynamique susceptible d'impacter la politique du handicap. Cette convention commence à être déclinée au sein des commissions de l'Unapei afin que l'on puisse s'en saisir dans l'élaboration de ses propositions auprès des pouvoirs publics nationaux. Cette convention, porteuse d'une nouvelle dynamique – mais qui peut aussi interroger notre propre politique – nécessite une appropriation importante pour notre mouvement mais aussi par les pouvoirs publics dont on peut déplorer qu'ils n'en aient toujours pas mesuré la portée.

Par ailleurs, l'Unapei joue un rôle important dans les différents organismes à vocation internationale (Inclusion Europe, CFHE, EASPD, Autisme Europe, COFACE). Cette action menée par plusieurs administrateurs de l'Unapei est coordonnée leurs actions dans le cadre d'une commission mise en place par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, l'Unapei a participé activement à plusieurs projets européens sur l'inclusion scolaire, sur le travail protégé ou encore les aidants familiaux. L'engagement de l'Unapei au niveau européen lui permet ainsi de s'imprégner des différentes pratiques et évolutions portées par l'Union européenne et d'exercer son influence auprès de nos différents partenaires internationaux. En particulier, l'Unapei, avec BAG ont conclu une convention avec EASPD afin de renforcer leur lobbying auprès de l'Union européenne. L'objectif est défendre et de soutenir le travail protégé. Par cette convention, EASPD a pu recruter une personne en charge de cette question.

## Le CFHE

Créé en 1993 par 8 associations dont l'Unapei, Le Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE) compte parmi ses membres une cinquantaine d'associations nationales.

Ses missions sont :

- assurer une concertation régulière avec les Conseils nationaux des autres Etats membres,
- porter vers les instances européennes, via le Forum européen des personnes handicapées, les préoccupations et propositions françaises,
- « agir » auprès des autorités et des associations en France, afin que nos législations nationales et pratiques puissent s'enrichir de celles qui nous viennent de l'Europe.

**Pour en savoir plus :** [www.cfhe.org](http://www.cfhe.org)

*En 2010, le CFHE était présidé par Alain Faure, administrateur de l'Unapei.*

---

## EASPD (European association of services providers for people with disabilities)

EASPD est une association européenne qui fédère les organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées. Elle promeut les intérêts de près de 8000 services sociaux et leurs associations fédératrices. L'Unapei est un membre actif de EASPD et en 2010, l'Unapei a renforcé ses liens avec elle dans le cadre d'une convention de partenariat signée conjointement avec BAG, principale fédération allemande d'établissements et de services de travail pour personnes handicapées.

**Pour en savoir plus :** [www.easpd.eu/](http://www.easpd.eu/)

*Gerhard KOWALSKI, administrateur de l'Unapei siège au conseil d'administration d'EASPD.*

---

## Inclusion Europe (L'Association Européenne des Organisations de Personnes Handicapées Mentales et leurs Familles)

Inclusion Europe regroupe une soixantaine d'associations pour la plupart ressortissant de l'Union européenne et notamment plusieurs associations de personnes handicapées mentales dont Nous Aussi. Son objet principal est la défense des droits des personnes handicapées mentales et de leurs familles à travers l'Europe. Elle promeut notamment le principe d'inclusion des personnes handicapées mentales au sein de la société et combat toutes les formes de discriminations dont elles sont victimes.

**Plus d'informations :** [www.inclusion-europe.org](http://www.inclusion-europe.org)

*Françoise KBAYAA, vice-présidente de l'Unapei, siège au CA d'Inclusion Europe.*

## II. Une action pour conquérir une plus grande place pour les personnes handicapées mentales et leurs familles au sein de la société

### 1 – L'enfance et la scolarisation

« **GRANDIR ENSEMBLE** » Regroupant actuellement treize organisations nationales et locales dont l'Unapei, la plateforme nationale GRANDIR ENSEMBLE a pour but de promouvoir et développer, dans notre pays, un égal accès des enfants handicapés aux structures collectives d'accueil ou de loisirs, dès le plus jeune âge.

**Son site internet :** <http://www.grandir-ensemble.net>

En dépit de la détermination de l'Unapei à vouloir que les solutions pour la **petite enfance** se développent (accès à davantage de structures de gardes collectives notamment), les premiers pas avant l'âge de la scolarisation demeurent périlleux pour nombre de parents d'enfants handicapés particulièrement atteints d'une déficience intellectuelle. Notre mobilisation dans le cadre de la plateforme inter associative « grandir ensemble » poursuit cet objectif. Cette année, à la suite de la publi-

cation du rapport sur l'accès des enfants handicapés aux structures d'accueil collectif, l'Unapei a participé au groupe de travail sur les coûts complémentaires liés à l'accueil des publics handicapés et à leurs modes de financement.

**La scolarisation** des enfants handicapés au sein de l'école ordinaire a certes progressé en nombre, mais la qualité n'est toujours pas au rendez-vous :

- **Les programmes scolaires**, plus de 5 ans après la loi du 11 février 2005, n'intègrent pas la question du handicap. Les manuels scolaires ne connaissent aucune adaptation pour permettre aux enfants handicapés mentaux d'avoir accès à un savoir partagé avec leurs pairs valides.

« L'enseignement d'éducation civique comporte également, à l'école primaire et au collège, une formation consacrée à la connaissance et au respect des personnes handicapées et à leur intégration dans la société. »

Article 22 de la loi du 11 février 2005

- **La formation des enseignants au handicap** demeure toujours aussi marginale, et la « mastérisation » des enseignants conduite en 2010 constitue un obstacle supplémentaire à ce qu'ils puissent bénéficier d'une telle formation spécifique à l'accueil des enfants handicapés qui reste encore facultative. La loi de 2005 qui avait pourtant posé ce principe demeure non appliquée en dépit des demandes réitérées de l'Unapei...

- **Les auxiliaires de vie scolaire (AVS)** n'ont pu être pérennisés tant au sein de l'Education nationale que dans le cadre associatif. Au printemps 2010, l'Unapei avait été contrainte de dénoncer la convention signée avec le Ministre de l'Education nationale afin de « reprendre » les AVS dont le contrat était arrivé à échéance. En effet, le gouvernement avait remis en cause son engagement de construire un métier et même de permettre une réelle professionnalisation des AVS. A la rentrée scolaire 2010, l'Unapei a signé une nouvelle convention avec le ministre de l'Education nationale qui ne permet pas toutefois d'atteindre l'objectif poursuivi par l'Unapei : assurer un accompagnement pérenne et de qualité des élèves handicapés. A ce jour, à peine 150 auxiliaires de vie scolaire ont pu être repris par les associations signataires de la convention, l'Education nationale ayant de plus en plus recours au remplacement des AVS par des emplois de vie scolaires recrutés dans le cadre de contrat aidés et précaires...

« Art. L. 112-5. - Les enseignants et les personnels d'encadrement, d'accueil, techniques et de service reçoivent, au cours de leur formation initiale et continue, une formation spécifique concernant l'accueil et l'éducation des élèves et étudiants handicapés et qui comporte notamment une information sur le handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles et les différentes modalités d'accompagnement scolaire. »

- **La collaboration entre les établissements adaptés (IME & SESSAD)** et l'école relève le plus souvent encore de l'expérimentation et/ou de la bonne volonté. Pourtant, dès la publication des décrets (tardive), l'Unapei a proposé, avec le Comité d'entente, différents modèles de convention de collaboration, dont l'Education nationale ne s'est toujours pas emparé.

Notre mobilisation sur la scolarisation dans toutes ses formes aura été intense, et **les résultats obtenus sont loin d'être à la hauteur de nos attentes**. L'Unapei demeure convaincue que c'est en investissant dans une nouvelle dynamique dès le plus jeune âge que les enfants handicapés pourront davantage accéder à la vie de la cité.

## 2 – Le travail

Cette année, après près de 4 ans de mobilisation, l'Unapei a enfin obtenu de mettre fin à l'interdiction des **machines dites dangereuses** au sein des IME/IMPRO. Cette interdiction qui reposait sur la jurisprudence de la Cour de Cassation mettait en péril l'apprentissage de nombreux adolescents handicapés accompagnés au sein des IMPRO.

Elle menaçait à terme l'accès à des activités professionnelles manuelles, pourtant principale perspective pour les personnes porteuses d'une déficience intellectuelle. Grâce à un amendement proposé par l'Unapei, porté par le député Paul JEANNETEAU et soutenu par le gouvernement, l'utilisation de ces machines devrait être à nouveau rendu possible dès l'adoption définitive du texte.

### ARTICLE 12 BIS A (nouveau)

1. - Le premier alinéa de l'article L. 4111-3 du même code est ainsi modifié :

1° Après le mot : « *professionnel* », sont insérés les mots : « *, ainsi que ceux des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés aux 2°, a du 5° et 12° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles accueillant des jeunes handicapés...* »

Extrait de l'amendement proposé par l'Unapei et adopté par l'Assemblée Nationale (proposition de loi tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique.

De la même manière, l'Unapei a enfin obtenu que l'Agefiph puisse enfin financer des actions spécifiques concernant l'**insertion professionnelle des personnes handicapées mentales** sur la base d'un référentiel qu'elle a produit. Ce mode de financement, qui malheureusement ne pourra concerner qu'un nombre réduit de personnes handicapées permettra de financer une insertion professionnelle sur une durée plus longue avec un accompagnement spécifique, compétence que certains services gérés par nos associations avaient pu développer dans le cadre de financement

### L'Agefiph

L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, gère les contributions financières versées par les entreprises de 20 salariés et plus, soumises à l'obligation d'emploi des personnes handicapées. L'Agefiph propose des aides financières et des services mis en œuvre par un réseau de partenaires, sélectionnés et financés elle.

**Plus d'informations :** [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

*Benoit Tesse, Président-adjoint de l'Unapei siège au Conseil d'administration de l'Agefiph*

précaire. En outre, et en dépit de sa mobilisation avec l'ensemble des associations, l'Unapei a dénoncé plusieurs mesures prises par le gouvernement affectant l'activité professionnelle des personnes handicapées :

- transfert de charges supplémentaires relevant de la responsabilité de l'Etat sur le budget de l'AGEFIPH
- diminution des aides au poste des entreprises adaptées et du montant de la subvention spécifique

L'Unapei a réalisé à destination des familles un **guide pratique** présentant l'ensemble des dispositifs permettant aux personnes handicapées mentales d'exercer une activité professionnelle (parution juin 2011).

Concernant les **établissements et services d'aide par le travail (ESAT)**, l'Unapei n'a pu obtenir en 2010 un plan d'aide à l'investissement qu'à hauteur de 12 millions d'euros sur trois ans alors que les besoins d'aide à l'investissement de ces structures sont nettement supérieurs. En outre, les différentes tentatives de modifier les tarifs plafonds se sont heurtées au refus du gouvernement (indexation du tarif plafond, modification des critères de majoration...).

### 3 – L'accessibilité



Les **Victoires de l'accessibilité** remises à l'occasion du Cinquantenaire de l'Unapei ont permis de démontrer, et peut être aussi de convaincre ceux qui ne l'étaient pas encore, que l'accessibilité concerne aussi les personnes handicapées mentales. La mobilisation du Mouvement sur l'organisation des victoires a été une grande réussite tant au niveau départemental, régional que national. La sélection a été difficile mais elle a permis de mettre en lumière de nombreuses bonnes pratiques dont tous les acteurs peuvent s'inspirer. Cette opération a été aussi l'occasion de promouvoir nos revendications en matière d'accessibilité puisque notre **manifeste a reçu plus de 46 000 signatures !**

L'Unapei, a également poursuivi son programme de mise en accessibilité pour les personnes handicapées mentales en complétant les outils nécessaires à son déploiement :

- Edition d'un document de référence sur l'élaboration des pictogrammes et la signalétique
- Organisation d'une journée nationale sur l'accessibilité
- Diffusion de supports de communication du pictogramme S3A (52 000 plaquettes, 22 000 autocollants, 28 000 pin's, 28 000 porte-clés, 19 000 affiches, 17 000 exemplaires du guide pratique de l'accessibilité)
- Mise en accessibilité des centres commerciaux en formant les agents d'accueil
- Développement du réseau de référents « accessibilité » au sein du Mouvement : formation de formateur, création d'une « valisette » du formateur...

Enfin, la question de l'accessibilité a été également au cœur des travaux parlementaires qui malheureusement ont entériné l'introduction de dérogations sur l'accessibilité et des mesures de substitution en dépit de l'opposition de l'ensemble des associations et du CNCPH.

### 4 – Les ressources des personnes handicapées

L'allocation aux adultes handicapés a été au cœur des préoccupations de l'Unapei pour ce qui concerne notamment :

- La mise en place de la **déclaration trimestrielle de ressources**. Si, grâce à la pression exercée par l'Unapei, peu de personnes handicapées mentales devraient être concernées puisqu'en ont été exclus les travailleurs d'ESAT, cette réforme censée améliorer le cumul de l'AAH avec les revenus du travail en milieu ordinaire, est source d'une lourdeur administrative importante susceptible de compromettre les droits des allocataires, voire dans certains cas d'une perte de revenus...
- **La revalorisation de l'AAH**, grâce à la mobilisation de l'Unapei et du Comité d'Entente, suivra bien la progression de 25 % sur 5 ans conformément à l'engagement du Président de la République ;
- **La majorité accordée aux représentants de l'Etat** au sein de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) pour l'attribution de l'AAH introduites dans un projet de décret a amené l'Unapei et le comité d'Entente à rompre la concertation avec le gouvernement. Un nouveau projet a été récemment soumis à la concertation mais qui maintient la règle du décideur-payeur ce qui demeure inacceptable.

Par ailleurs, à l'occasion de la réforme des retraites, l'Unapei a pu obtenir quelques améliorations pour les personnes handicapées et leurs familles ou permis d'atténuer l'impact pour elles de cette réforme.

### 5 – La compensation

Au cours de la préparation et de la discussion de la proposition de loi tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées, l'Unapei s'est mobilisée pour que les aides ménagères puissent être financées dans le cadre de la prestation de compensation. Bien que présente dans la proposition de loi initiale, cette mesure, à la demande du gouvernement, a été rejetée. D'autres dispositions concernant le fonctionnement ont pu être obtenues grâce à l'intervention de l'Unapei auprès des parlementaires dont certains ont soutenu

nos propositions d'amendements. En particulier, un amendement concernant la composition des formations restreintes des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a été adopté : les formations restreintes des CDAPH devront obligatoirement comporter au moins 1/3 de représentants des personnes handicapées.

En matière de compensation, l'enquête menée auprès des associations affiliées à l'Unapei a permis, malgré de réelles avancées dans la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, de constater que la notion de plan de compensation global n'est pas encore entrée dans les faits. Malgré le progrès incontestable que représente la prestation de compensation du handicap, l'octroi de cette prestation de compensation à des personnes handicapées mentales se heurte toujours à des difficultés d'appréhension des besoins de ces personnes.

## 6 – Les vacances et les loisirs

L'Unapei a poursuivi et développé son programme d'« aide aux projets vacances » avec l'Agence Nationale des chèques vacances (ANCV). 2010 est un grand succès :

- 870 400 € distribués !
- 1 980 personnes bénéficiaires dont 1 649 personnes handicapées et 331 membres de famille, soit une progression de 55% par rapport à 2009.

L'action de l'Unapei s'est faite aussi au travers du Conseil national des loisirs et du tourisme adaptés (CNLTA) qui agit pour développer la qualité des centres de vacances accueillant des personnes handicapées. En 2010, plus d'une centaine de centres ont pu être visités par le CNLTA. L'action de nos associations au sein du CNLTA doit se renforcer pour s'assurer sans cesse que les personnes qu'elles accompagnent durant l'année accèdent durant leurs vacances à des séjours qualité qui ne doit pas, elle, être en vacances !

Par ailleurs, l'Unapei a participé à la création du label « destination pour tous » venant en complément du label « tourisme et handicap » pour lequel l'Unapei s'est également investi.

### Le CNLTA

Créé en 1984, Le Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés regroupe une trentaine d'organismes de vacances adaptées et une quinzaine d'organismes représentant les personnes handicapées mentales et psychiques.

Plus d'informations : [www.cnlta.asso.fr](http://www.cnlta.asso.fr)

*Philippe Giros, Administrateur de l'Unapei a assuré la Présidence du CNLTA en 2010.*

## 7 – L'éthique et la qualité d'accompagnement des personnes handicapées mentales

Dans le cadre de la révision des lois bioéthiques, l'Unapei s'est opposée à ce que soit systématisé le diagnostic de la trisomie 21 dans le cadre des diagnostics préimplantatoires. Une telle mesure, qui n'a pas été finalement retenue, aurait fortement contribué à stigmatiser encore davantage les personnes porteuses d'une trisomie 21. En revanche, l'Unapei a refusé de s'associer aux démarches tendant à restreindre la liberté de choix des décisions des parents quant à la naissance d'un enfant porteur d'un handicap. L'Unapei considère que ces décisions relèvent avant tout de la décision individuelle.

Par ailleurs, l'Unapei a participé activement à l'élaboration des recommandations de bonnes pratiques de l'Anesm. En 2010, ses travaux ont porté sur 5 recommandations.

L'Unapei a également poursuivi ses actions pour permettre à ses associations de conduire leurs évaluations **internes et externes** en leur proposant différents outils :

- Référentiel d'évaluation interne pour les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- Modèle de cahier des charges pour le choix d'un prestataire pour l'évaluation externe
- Réunions du club qualité
- Formation et accompagnement dans la mise en œuvre de la démarche qualité
- Réalisation de documents synthétiques des recommandations de l'Anesm

### L'Anesm

Depuis 2008, l'Anesm a publié plus d'une douzaine de recommandations de bonnes pratiques auxquelles l'Unapei a fortement participé. Plus d'une vingtaine de responsables associatifs du mouvement (élus et professionnels) ont été amenés à participer directement à l'élaboration des recommandations.

**Plus d'informations :** [www.anesm.gouv.fr](http://www.anesm.gouv.fr)

*Gérard JOINNEAUX, Président adjoint d'honneur, est administrateur de l'Anesm*

*Thierry NOUVEL, Directeur général de l'Unapei et Yann LE BERRE, responsable projets évaluation & qualité de l'unapei, siègent au COS de l'Anesm.*

Par ailleurs, l'Unapei s'est fortement impliquée au sein d'Handéo pour faire émerger des services aide à domicile compétents auprès des personnes handicapées. Ainsi, en 2010, l'Unapei a participé à l'élaboration d'un référentiel, sur la base duquel les services doivent s'appuyer pour obtenir le label. Peu de temps après son lancement, plus d'une centaine de services ont sollicité l'obtention du label. Par cette labellisation, l'Unapei attend que les services d'aide à domicile développent une qualité de l'accompagnement des personnes handicapées mentales.

L'Unapei s'est aussi investie au sein d'Handéo pour faire émerger des **services d'aide à domicile** compétents auprès des personnes handicapées.

Ainsi, en 2010, l'Unapei a participé à l'élaboration d'un

référentiel, sur la base duquel les services doivent s'appuyer pour obtenir le label. Peu de temps après son lancement, plus d'une centaine de services ont sollicité l'obtention du label. Par cette labellisation, l'Unapei attend que les services d'aide à domicile développent une qualité de l'accompagnement des personnes handicapées mentales.

Enfin 2010, l'Unapei après avoir réaffirmé la nécessité de réviser le **cadre conventionnel** afin de l'adapter aux évolutions et au contexte actuel, a invité les partenaires sociaux à parvenir à un accord. Ne pas aboutir à cette révision constituerait une menace pour la qualité de l'accompagnement au sein de nos établissements et services dont les budgets contraints par des enveloppes globales fermées voir enfermées par des taux d'évolutions nuls. D'ores et déjà, l'Unapei constate et déplore que les évolutions actuelles entraînent une déqualification de certains professionnels. La perspective – souhaitable mais lointaine – d'une convention nationale de branche étendue ne doit pas faire l'impasse sur la nécessité de disposer rapidement d'un cadre applicable et adapté au sein de nos établissements.

### Handéo

L'Association Handéo a été créée en 2007 par une dizaine d'associations ou fédérations dont l'Unapei, afin de structurer et d'accroître l'offre de services à domicile adaptés au besoin des personnes handicapées. En 2010, Handéo a lancé le label Cap'Handéo. Les services labellisés garantissent au client une intervention à domicile sécurisée et adaptée à sa situation de handicap en s'appuyant sur un référentiel élaboré par Handéo.

**Plus d'informations :** [www.handeo.fr](http://www.handeo.fr)

*Paul GALLARD et Thierry NOUVEL siègent au Bureau et au Conseil d'administration d'Handéo*

## 8 – La protection juridique des majeurs

Depuis plus d'un an, la loi du 5 mars 2007 a commencé à produire l'ensemble de ses effets dont certains n'avaient pas bien été appréciés notamment par le législateur lui-même. En particulier concernant l'obligation de formation des délégués à la protection des majeurs, les modalités de participation financière des majeurs qui ont contraint l'Unapei à saisir le Conseil d'Etat de demande d'annulation de décrets (Cf. I) ou de proposer des amendements à la loi elle-même. L'Unapei a par ailleurs poursuivi la réalisation d'outils pratiques pour les associations mandataires tels que des affiches consacrées aux droits et à la santé des personnes protégées, des fiches pratiques et l'organisation d'une journée protection juridique et 2 réunions des présidents et directeurs d'associations mandataires.

Enfin, l'Unapei a revisité « sa » charte pour la protection juridique à la lumière des évolutions intervenues depuis la loi du 5 mars 2007.

## 9 – La prise en compte des besoins spécifiques

---

### ✓ Accès aux soins

La question de l'accès aux soins pour les personnes handicapées mentales demeure une préoccupation majeure de l'Unapei. Pour ces raisons, l'Unapei a lancé un « appel aux responsables politiques et institutionnels » concernant la réelle prise en compte de cette problématique. Nos revendications, largement reprises dans le rapport du CNCPH, visent à sensibiliser tous les professionnels, améliorer leur formation, faciliter le parcours de soins des personnes handicapées pour permettre une véritable continuité des soins et de l'accompagnement et obtenir un financement adapté.

Par ailleurs, le colloque médical de l'Unapei (Mars 2011) a mis en lumière les bonnes pratiques en matière d'hygiène de vie et de prévention des facteurs de risque.

### ✓ L'avancée en âge des personnes handicapées mentales

Depuis près de trois ans, l'Unapei mène une action intense de lobbying pour que des solutions soient enfin trouvées pour les 30 000 personnes handicapées qui, du fait de leur avancée en âge, seront dans l'impasse en 2013. Création de nouvelles structures ou adaptations de celles existantes constituent le socle de notre revendication. En 2010, l'Unapei a précisé ses orientations autour de 10 principes pour guider le développement d'une palette de réponses à ses besoins. Force est toutefois de constater que les pouvoirs publics ne se sont toujours pas emparés de cette question et remettent sans cesse à plus tard les réponses concrètes pour les besoins actuels des personnes handicapées mentales vieillissantes. La position initiale du gouvernement sur cette question dans le cadre du chantier dépendance illustre que cette question n'est pas au cœur de ses préoccupations. En effet, fin 2010, le chantier de la dépendance a été ouvert en le centrant exclusivement sur la problématique des personnes âgées et ce n'est que timidement que la question du vieillissement des personnes handicapées a pu être réintroduite.

◀◀ *Je rappelle aussi que, comme nous toutes et nous tous, les personnes handicapées sont également confrontées à la problématique du vieillissement et de la perte d'autonomie liée à l'âge. J'entends donc que cette question soit abordée dans le débat... ▶▶*

Extrait du discours de Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la cohésion sociale, 18 janvier 2011 (cérémonie de clôture du 1<sup>er</sup> cinquantenaire de l'Unapei)

De leurs côtés, les conseils généraux diffèrent la réponse aux projets menés par nos associations en invoquant le contexte budgétaire actuel. La CNSA a, de son côté, élaboré un dossier d'aide à l'adaptation et à la planification de l'offre médico-sociale en faveur des personnes handicapées vieillissantes. **L'Unapei attend toujours des réponses concrètes à la question du vieillissement des personnes handicapées mentales.**

# III. Une action en soutien aux associations du Mouvement

## 1 – La mise en œuvre de la refondation de l'échelon régional

L'Unapei a conclu une convention de partenariat avec chaque Urapei qui se voit ainsi doter d'un financement global et forfaitaire. Cela constitue la première étape de la mise en œuvre de cette refondation de l'échelon régional du mouvement, échelon qu'il convient encore de renforcer. Des outils ont été élaborés à cette fin. Cet échelon reste encore à investir par toutes les associations locales pour partager leurs expériences et savoir faire. Les Urapei de demain ne seront que le résultat de ce que chacun d'entre nous seront prêts à investir. Plus que jamais, le niveau régional constitue un lieu pertinent de mutualisation et de l'action collective du mouvement. D'ailleurs, de nombreuses Urapei ont su saisir l'opportunité de la constitution des agences régionales de santé notamment à l'occasion de la désignation des membres de chacune des instances de l'ARS. L'Unapei mène des actions de recherche de fonds pour pérenniser et renforcer son soutien aux structures régionales.

## 2 – Le soutien de l'Unapei à « Nous Aussi »

L'Unapei poursuit l'accompagnement de l'association « Nous Aussi », association française des personnes handicapées intellectuelles, dans ses différentes actions en assurant un soutien financier, logistique, administratif et une aide dans son développement.

Ainsi, 2010 a permis la mobilisation de nombreuses associations de notre Mouvement, posant ainsi les jalons pour de nouvelles créations de Délégations Locales et l'organisation d'un Congrès à Chambéry qui a réuni plus de 360 personnes. « Nous Aussi » compte à présent 16 délégations et 250 adhérents.

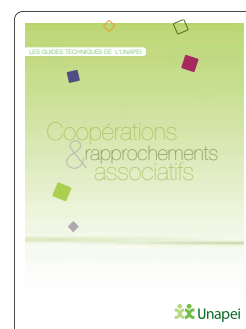
## 3 – L'accompagnement des associations dans la mise en œuvre des réformes

De manière à permettre à nos associations de mettre en œuvre les nombreuses réformes que traverse notre secteur, l'Unapei a élaboré plusieurs guides techniques :

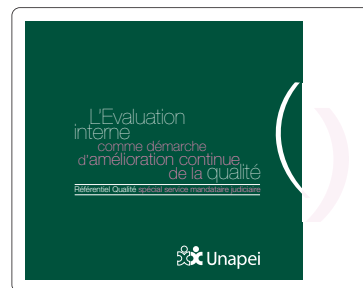


- **Le guide CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens)** a été bâti en prenant en compte le contexte économique national ainsi que les conséquences des expériences passées. Il a été réalisé avec le soutien et la collaboration d'experts du Mouvement. A travers 5 thématiques, il permet aux organismes gestionnaires de comprendre les intérêts et enjeux des CPOM et de mettre en pratique cette contractualisation avec les autorités de tarification ;

- **Le guide Coopérations & rapprochements associatifs** permet aux associations de mener leurs réflexions autour des différentes formes de collaborations, de rapprochements, de coopérations ou fusions dans le contexte posé et parfois imposé par la loi HPST. Il pose les bases politiques, préalables à ces réflexions et présentent les différents outils juridiques adaptées aux différentes situations que les associations sont susceptibles de rencontrer. Il permet ainsi à nos associations de disposer d'outils pratiques à la réalisation de leurs projets.



- **Le référentiel qualité service mandataire** a été spécialement conçu pour les services mandataires concernés depuis l'entrée en vigueur de la loi du 5 mars 2007 par la démarche d'évaluation. Cet outil permet d'établir un diagnostic et d'engager une réflexion sur leurs pratiques professionnelles en revisitant l'ensemble des modes opératoires. Ce référentiel est fourni avec un logiciel qui permet à l'association de procéder à son évaluation, à l'instar du référentiel PROMAP pour les établissements et services.



- **Un cahier des charges et une grille d'analyse pour aider au choix du prestataire mandaté pour mener l'évaluation externe** : l'Anesm a agréé plus de 700 organismes pour mener l'évaluation externe, ce qui ne préjuge en rien de leur réelle aptitude à mener de telles évaluations. Pour aider dans le choix de l'organisme, l'Unapei a élaboré un cahier des charges pour lancer les appels d'offres auprès des différents prestataires. Ce cahier des charges balaye les points essentiels nécessaires pour l'aider à sélectionner le prestataire.
- **Le Guide technique « Répondre à un appel à projets »**. La loi HPST a introduit la procédure d'appels à projet qui impose de revoir la manière dont nos associations devront répondre aux besoins des personnes handicapées à la suite d'appels à projets lancés par les ARS et les conseils généraux. L'objectif de ce guide est d'aider les associations à répondre pratiquement à cette nouvelle procédure qui nécessite une modification profonde des pratiques anciennes compte tenu notamment des délais pour y répondre (parution mai 2011).

En outre, l'Unapei a **conseillé et accompagné** de nombreuses associations dans la mise en œuvre concrète de leurs projets de rapprochement nécessitant la réalisation de diagnostics complexes, des audits de fonctionnements et budgétaires. Cela concerne bien évidemment de nombreuses associations gestionnaires mais également les associations tutélaires confrontées à la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007.

L'Unapei a également **soutenu de nombreux projets** d'établissements et de services qui étaient « bloqués » faute de financements locaux. La rôle et la place qu'occupe l'Unapei au plan national au sein des différentes instances ou auprès des administrations centrales, lui a permis en outre de diffuser une information de premier plan concernant notamment les campagnes budgétaires, les modifications législatives ou réglementaires.

C'est aussi **par la formation** (227 journées) que l'Unapei a accompagné les associations dans la mise en œuvre des réformes en cours, qu'il s'agisse des élus (23%) ou des professionnels (77%) représentant au total plus de 1 300 personnes formées.

C'est enfin au travers de l'organisation de 7 journées nationales que l'Unapei a pu apporter une information et faciliter les échanges sur des thématiques variées auprès des associations du mouvement : 2 séminaires des Présidents et directeurs, journée protection juridique, 2 réunions des Présidents et directeurs d'associations mandataires judiciaires, journée accessibilité, colloque scientifique (Mars 2011).

## 4 – La communication au sein du Mouvement



En 2010, la communication de l'Unapei s'est attachée à mettre en valeur les actions menées par nos associations dans le domaine de l'accessibilité, en particulier dans le cadre **des Victoires de l'accessibilité et du cinquantenaire**. Le site dédié à l'opération ([www.ensemble-cest-tous.org](http://www.ensemble-cest-tous.org)) a évolué constamment au fur et à mesure des différentes étapes de notre cinquantenaire.



L'action de l'Unapei dans le cadre de l'**Opération brioches de l'année 2010** a permis de coordonner, grâce à un site dédié ([www.operation-brioches.org](http://www.operation-brioches.org)) à l'opération, les actions de plus d'une centaine d'associations, en leur fournissant différents supports de communication : affiches, sacs, flyers, spot publicitaires...

Le magazine, « **Vivreensemble** » a également relayé les principales actions de l'Unapei mais aussi de celles des associations. « Vivreensemble » est diffusé à plus de 65 000 exemplaires et paraît 5 fois par an. Cette revue permet de faire le lien entre l'ensemble des composantes du mouvement et s'adresse principalement aux adhérents des associations.



La mise en place d'un extranet (<http://extranet.unapei.org>) - espace réservé aux associations et adhérents du Mouvement - se fait progressivement. La base documentaire réservée à nos adhérents s'enrichit progressivement et l'objectif à terme est de disposer d'un véritable outil d'échanges d'informations et de communication au sein du Mouvement. En parallèle le recensement annuel a fait l'objet d'une dématérialisation et sa saisie peut à présent s'effectuer en ligne. L'objectif est de pouvoir disposer en temps réel des informations nécessaires à nos actions, et d'enrichir les informations, les attentes à partir des besoins de chacun et de pouvoir les mettre à votre disposition.

## 5 – Le développement de l'Action associative et du bénévolat

L'Unapei a bâti une nouvelle stratégie pour développer l'adhésion et susciter l'engagement associatif. Sa mise en œuvre déjà initiée repose sur un diagnostic de l'Action associative, la formation à une démarche et la réalisation de nouveaux outils dont un dépliant "adhésion". Cette redynamisation de l'Action associative doit aboutir à une campagne nationale d'adhésion au sein du Mouvement.

En parallèle, cette stratégie vise à développer le bénévolat : proposer des missions ponctuelles, informer plus précisément sur les missions bénévoles, assurer la publicité de ces missions dans la revue associative et sur le site Internet, relayer les demandes de bénévolat au sein des réseaux... Cette démarche devra s'appuyer sur une campagne d'information au sein du Mouvement.

La réalisation et la diffusion d'une affiche pour remercier les bénévoles ainsi que la mise à disposition d'un dépliant à diffuser par les associations pour expliquer le sens d'une adhésion constituent les premiers outils pour mettre en œuvre cette stratégie. D'autres sont en cours de réalisation.



## Conclusion



Il est difficile de conclure ce rapport d'activité car nombre d'actions engagées s'inscrivent dans un rythme qui dépasse le cadre d'une année.

Comme chaque année, il convient encore de souligner que le résultat des actions de l'Unapei est certes le fruit d'orientations politiques décidées par le conseil d'administration. Mais c'est aussi, le résultat d'une étroite collaboration entre les professionnels et les administrateurs au sein de la vingtaine de commissions mises en place par le conseil d'administration et dans le cadre des actions de représentations dans les différentes instances ou organismes. Les sollicitations de l'Unapei sont

nombreuses et imposent une réactivité importante, source d'échanges quasi constants entre les professionnels et les administrateurs. Le rythme de travail de chacun d'entre eux a été très soutenu et l'implication de nombre d'entre eux a été très importante. Le temps passé par les administrateurs à représenter et à agir pour le mouvement dépasse souvent celui d'un temps plein... Avis aux amateurs qui, cette année, sont nombreux à se présenter !

Une chose est sûre, plus que jamais, en 2010, l'Unapei a joué un rôle essentiel pour faire entendre la voix des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Qui d'autre serait là pour les représenter à l'heure où la tendance est d'ignorer la spécificité des publics, à fondre les politiques sociales - exclusion, dépendance liée à l'âge, handicap - dans une même politique ? Quoi de commun entre une personne âgée, une personne handicapée une personne exclue ? La solidarité bien sûr mais des besoins, des projets de vie qui diffèrent parfois radicalement !

Au sein même du handicap, les différences sont grandes entre le handicap mental, physique, et sensoriel. S'il est tentant pour les pouvoirs publics, et même parfois pour certaines associations, de gommer les spécificités au prétexte d'une plus grande efficacité ou « performance », ne devons nous pas y résister ? Ne devons nous pas refuser de jouer le rôle de simples prestataires des pouvoirs publics en quête plus que jamais d'économie budgétaire ? Nos établissements ont été conçus par des parents et amis pour des personnes handicapées mentales. Notre modèle est unique, et sans aucun doute reproductible. Pour autant, ce modèle ne doit pas être détourné de l'objet pour lequel il a été conçu : permettre aux personnes handicapées mentales de trouver une place au sein de la cité.

Alors, trouvons la force et l'inventivité pour que ses moyens soient toujours au service de cet objet !  
Que nos établissements s'adaptent aux besoins des personnes handicapées mentales et non l'inverse.  
Refusons enfin que l'innovation soit la seule réponse pour gérer la pénurie des moyens.

C'est, en tous les cas, animée par cet esprit que l'Unapei a agi en 2010, tout comme durant les 50 années qui l'ont précédé.

# Merci à nos partenaires !

Sans eux, l'Unapei n'aurait pas pu mener toutes ses actions.

## Merci en particulier aux ambassadeurs de l'Accessibilité

---



Le Crédit Coopératif est engagé aux côtés de l'Unapei, qui siège à son Conseil d'administration. Le Cinquantenaire de l'Unapei et les Victoires de l'accessibilité ont été l'occasion de renforcer ces liens. Son engagement se prolonge dans l'action de sa Fondation d'entreprise qui a fait de l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées, par la culture et par le sport, un de ses axes prioritaires.

Depuis 40 ans, le Crédit Coopératif est le partenaire bancaire des associations médico-sociales qui agissent en faveur des personnes touchées par un handicap et de leurs Mouvements. Au fil des années, il a su répondre de manière innovante à leurs besoins tant en matière d'investissement, de gestion courante que de conseil.

Coopératif et humaniste, par nature et par choix quotidien, le Crédit Coopératif a toujours eu une vision responsable de l'économie. Ses clientèles - organismes d'intérêt général, entreprises de l'économie sociale, particuliers - partagent cette vision et font vivre une solidarité essentielle au développement de notre société.

[www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop)

---



Cinquante années d'engagement et d'actions solidaires pour et aux côtés des personnes handicapées mentales. Ces actions, la GMF les a suivies pas à pas, depuis plus de vingt ans : une présence assidue aux congrès organisés par l'Unapei, le financement d'opérations test, l'accompagnement de projets d'accessibilité, des partenariats réguliers sur les marchés de Noël, les journées du handicap mental... ou encore ponctuels sur des manifestations telles que l'exposition « Jeux de miroirs sur le handicap ». Les valeurs humaines d'engagement et de solidarité défendues par la GMF s'expriment tout naturellement aux côtés de l'Unapei et de ses associations, mais aussi dans son offre de produits et de services. Elle adapte aussi ses contrats d'assurances en collaboration avec la Mutuelle INTEGRANCE.

En 2005, elle a participé au financement de « l'Opération scolarisation » pour sensibiliser enfants et enseignants à l'accueil d'enfants handicapés à l'école et depuis 2006, elle participe à la diffusion du pictogramme S3A. Au travers de son Fonds d'entraide, la GMF accompagne différentes associations du mouvement en participant par exemple à l'achat de véhicules adaptés ou en facilitant l'accès, pour ses sociétaires, à des places prioritaires dans les établissements.

[www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)

---



Créée en 1980 par des parents et des familles de personnes handicapées, membres de l'Unapei, la Mutuelle Intégrance apporte des solutions réellement adaptées à tous les besoins de santé. Partenaire de longue date, elle a tout naturellement choisi de s'engager en tant qu'Ambassadeur de l'accessibilité pour soutenir le Cinquantenaire de l'Unapei. Qu'ils relèvent du handicap, des affections de longue durée, de la dépendance, des maladies invalidantes ou tout simplement pour une couverture santé, la Mutuelle Intégrance propose à ses adhérents des prestations innovantes, au plus près de leurs besoins en santé, prévoyance, épargne et assistance. Mutuelle du Livre II du Code de la Mutualité et administrée par nos adhérents élus et bénévoles, quatre grandes valeurs fondent notre action : Solidarité, Éthique, Engagement - pour garantir les fondements de la Mutuelle -, Humanisme. La Mutuelle Intégrance s'engage au quotidien pour la cause handicap. Afin de promouvoir toutes actions en faveur des personnes handicapées, la Mutuelle Intégrance s'est doté d'un fonds spécifique d'intérêt général : le Fonds Handicap & Société par Intégrance.

[www.integrance.fr](http://www.integrance.fr)



Le groupe SNCF est activement engagé dans le travail de mise en accessibilité du voyage en train et des informations qui permettent de l'organiser. L'accès de tous à un voyage fluide et serein est une priorité qui a été placée au cœur des différents métiers qui fabriquent ce voyage. Tous les handicaps sont pris en compte dans l'examen attentif des besoins spécifiques auxquels SNCF veut être en mesure de répondre. Les équipements facilitateurs implantés ou en cours d'implantation, le service d'accueil et d'accompagnement gratuit et personnalisé SNCF ainsi que les informations proposées sur des sites internet accessibles répondent à ce qui peut être attendu par les personnes handicapées mentales ou leur famille. Dans le cadre de la signalétique facilitatrice mise en place sur le parcours des voyageurs, l'Entreprise a utilisé très tôt le pictogramme Accueil, Accompagnement, Accessibilité (S3A) et a donc participé à sa reconnaissance. Le groupe SNCF mène de longue date une politique en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, près de 5100 collaborateurs handicapés apportent leurs compétences à l'entreprise. Cette politique intègre le recrutement, le maintien dans l'emploi et les achats au secteur adapté et protégé.

[www.accessibilite.sncf.com](http://www.accessibilite.sncf.com)



En étant partenaire de l'Unapei, Société Générale apporte, depuis de nombreuses années, son soutien aux initiatives nationales et locales des associations. Sensible à l'action menée en faveur de l'intégration des personnes handicapées dans la vie de notre société, elle a accepté d'être Ambassadeur de l'accessibilité : l'accessibilité donnera à la personne en situation de handicap une place reconnue dans la Cité. Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable avec l'ambition d'être La banque relationnelle, référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes. Ses 157 000 collaborateurs\*, présents dans 85 pays, accompagnent au quotidien plus de 33 millions de clients dans le monde entier.

Avec 30 000 collaborateurs dans 2300 agences réparties sur tout le territoire, la Banque de détail Société Générale en France place la satisfaction de ses clients au cœur de son action au quotidien. Les équipes Société Générale sont présentes aux côtés des 8,5 millions clients particuliers et 450.000 clients professionnels, associations et entreprises pour les accompagner, dans la durée, avec des solutions adaptées à leurs besoins. Le réseau Société Générale s'appuie sur des conseillers dédiés une offre complète et diversifiée de produits & services et un dispositif multicanal performant : internet, téléphone et Agence Directe. Elle propose également des produits financiers solidaires.

[www.societegenerale.fr](http://www.societegenerale.fr)

## Merci aux amis de l'Accessibilité



## Merci enfin à :







UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS,  
DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES ET DE LEURS AMIS.

15, rue Coysevox - 75876 Paris Cedex 18

Tél. : 01 44 85 50 50 - Fax : 01 44 85 50 60

Courriel : [public@unapei.org](mailto:public@unapei.org) - Site internet : [www.unapei.org](http://www.unapei.org)